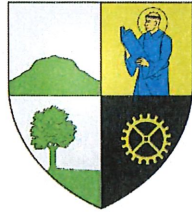


Province du Brabant wallon
COMMUNE DE COURT-SAINT-ETIENNE



Service urbanisme



Wallonie

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme

Le demandeur est **Comité des Fêtes de Sart-Messire-Guillaume** représenté par **Monsieur BERTHET Antoine** demeurant à la rue des Queutralles 4 à 1490 Court-Saint-Etienne.

Le terrain concerné est situé à **rue de l'Arbre de Justice - 1490 Court-Saint-Etienne** et est cadastré **COURT-SAINT-ETIENNE section D n° 305 M.**

Le projet consiste en "**Démolition et reconstruction d'un chalet**" et présente les caractéristiques suivantes : **R.IV.40-2 § 2° - Profondeur de bâtisse.**

L'annonce de projet est réalisée conformément à l'article **D.IV.40** et suivants du **Code du Développement Territorial.**

Le dossier peut être consulté du **22/04/2024 au 06/05/2024** sous des modalités à convenir en téléphonant au 010.561.075 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ou par mail à urbanisme@court-st-etienne.be.

Tout rendez-vous est à demander, au plus tard, 24h avant la date et l'heure souhaitée.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal jusqu'au **06/05/2024** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-Saint-Etienne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@court-st-etienne.be .

Sous peine de nullité les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés.

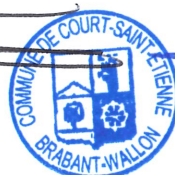
L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Annonce de projet URBANISME réf : PU n°2024/0031**

A Court-Saint-Etienne, affiché le **15/04/2024**

Le Directeur général,

Le Bourgmestre, ff

F. PETRE



J.-C. JAUMOTTE